

## NOTICE

### FONDS SOCIAL APPRENTIS

#### Le Fonds Social Apprentis

Le Fonds Social Apprentis est destiné aux Apprentis **faisant face à des difficultés financières ou à une situation d'urgence**. Cette aide ponctuelle permet de participer à la continuité du parcours de formation engagé par l'Apprenti, dans la perspective de diminuer le taux de rupture et de permettre à tous une égalité des chances de réussite.

Ce fonds social apprentis est une ressource attribuée par la **Région Auvergne-Rhône Alpes**, et sa gestion est assurée par le **CFA FormaSup Auvergne**.

#### Les bénéficiaires

Tous les Apprentis inscrits et en cours de formation au CFA FormaSup Auvergne sont éligibles à cette aide à titre exceptionnel. Pour en bénéficier, l'Apprenti devra suivre assidûment sa formation, sous réserve d'acceptation de son dossier par la commission.

#### Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles au titre du Fonds Social Apprentis sont :

- ▶ Les dépenses de santé (*exemple : participation aux soins médicaux non pris en charge par la sécurité sociale*)
- ▶ Les frais de restauration
- ▶ Les frais de transport
- ▶ Les frais d'hébergement (*exemple : maintien de l'Apprenti dans un logement décent suite à un changement de situation familiale/exclusion de son foyer ; accident domestique/habitation ; double-logement, ...*)

Ces dépenses devront faire l'objet de documents justificatifs (factures, devis, ...) pour que le dossier soit examiné en commission.

#### Nos éléments d'évaluations

La commission évaluera le dossier selon les critères suivants :

- ▶ La situation familiale de l'Apprenti
- ▶ Le rapport entre les charges et les revenus de l'Apprenti
- ▶ L'impact financier des déplacements/logement liés à l'alternance
- ▶ La raison de la sollicitation de l'aide

#### Modalités d'instruction et la procédure de suivi

L'Apprenti doit adresser le dossier ci-dessous complété ainsi que les pièces justificatives correspondantes au CFA FormaSup Auvergne afin que son dossier soit instruit par la commission.

#### Modalités d'attribution

L'aide sera attribuée selon la décision de la **commission d'attribution du CFA** qui se réunira deux fois par année universitaire (courant décembre et courant avril). Les dossiers devront donc être transmis **avant mi-décembre et fin mars**.

En cas d'urgence, une réunion exceptionnelle pourra être organisée.

## DOSSIER DE DEMANDE FONDS SOCIAL APPRENTIS

Dossier à envoyer par mail à l'adresse : [contact@formasup-auvergne.fr](mailto:contact@formasup-auvergne.fr)

NB : Pour plus d'informations, consultez la « Notice Fonds Social Apprentis »

### ETAT CIVIL DU DEMANDEUR

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse principale :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

Etablissement de formation :

Formation suivie :

Entreprise d'accueil :

Ville de l'entreprise d'accueil :

### LOGEMENT 1

Vous êtes :

En location

Vous vivez :

Seul(e)

En colocation

En couple

Propriétaire

Chez vos parents

Logé à titre gratuit

### LOGEMENT 2 (si double logement)

Vous êtes :

En location

Vous vivez :

Seul(e)

En colocation

En couple

Propriétaire

Chez vos parent

Logé à titre gratuit

### SITUATION

Nombre d'enfants à charge :

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide ponctuelle au cours des 3 derniers mois ?

Si oui, de quel montant ?

## MOTIF DE LA DEMANDE

Merci de cocher la ou les dépense(s) liée(s) à votre demande :

- Dépenses de santé
- Frais de restauration
- Frais de transport
- Frais d'hébergement
- Autres dépenses

Merci d'expliquer en quelques lignes la ou les raison(s) de cette demande :

## RESSOURCES DU FOYER

*NB : Si vous vivez en couple ou chez vos parents, merci de renseigner les revenus de ces derniers dans la case « CONJOINT OU PARENTS » selon votre lieu de résidence.*

	DEMANDEUR	CONJOINT OU PARENTS (Selon le lieu de résidence)
Salaire		
Prime d'activité		
Indemnités chômage		
Indemnités journalières		
Retraite(s)		
Allocation logement ou A.P.L		
Pension alimentaire		
Pension invalidité		
AAH (+complément)		
RSA		
Allocations familiales		
<b>AUTRES RESSOURCES :</b>		
<b>TOTAL RESSOURCES</b>		

## DEPENSES DU FOYER

	DEPENSES
Loyer 1 - hors charges*	
Loyer 2 - hors charges* (facultatif)	
Charges (chauffage, eau, électricité, ...)*	
Abonnement téléphonique et internet	
Assurances (Voiture, logement, ...)	
Crédit (facultatif)	
Mutuelle	
Dépenses de santé (facultatif)	
Frais de restauration	
Frais de transport	
<b>AUTRES DEPENSES :</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	

\* Dépense du foyer.

Les autres dépenses doivent être indiquées à titre individuel.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas examiné

Il est obligatoire de joindre à toute demande :

- ▶ Toutes pièces justificatives correspondant aux ressources du demandeur indiquées dans la partie « Ressources du foyer »
- ▶ Toutes pièces justificatives correspondant aux dépenses du demandeur indiquées dans la partie « Dépenses » (Factures, devis, bail(s) locatif(s), tarif trajet(s) sur via michelin, ...)
- ▶ Les 3 derniers bulletins de salaire sur la période de l'apprentissage ;
- ▶ Un justificatif de domicile de l'apprenti et/ou de son foyer de rattachement ;
- ▶ Un relevé d'identité bancaire du demandeur afin d'effectuer le versement de l'aide ;

La commission peut être amenée à demander d'autres documents nécessaires à l'instruction de votre demande.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans le dossier.

Fait à :

Date :

Signature :

Cadre réservé à la commission :

Dossier reçu le :

Date de la commission :

Avis favorable pour attribution d'une aide :            OUI            NON

Si NON, raison(s) du refus :

Si OUI, montant de l'aide attribuée :

Dépenses justifiant l'attribution de l'aide :